



Commune de Chuzelles

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 038-213801103-20250415-A2025_21-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N°2025-21

Délégation de signature à Madame Jessica BLANCHETON, Directrice Générale des Services

Le Maire de la commune de CHUZELLES (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-19, R2122-8 conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature au Directeur Général des Services ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/12 du 27 mai 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025/08 du 19 mars 2025 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services d'une commune de plus de 2000 habitants ;

Vu la nomination de Madame Jessica BLANCHETON sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 21 mars 2025 sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire à la Directrice Générale des Services ;

Considérant que Madame Jessica BLANCHETON, Directrice Générale des Services occupe des fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 17 avril 2025, Monsieur Nicolas HYVERNAT, Maire de la commune de Chuzelles, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Jessica BLANCHETON, Directrice Générale des Services pour :

- **Affaires générales :**

- Délivrer les copies certifiées conformes à l'original
- Etablir les légalisations de signatures, en cas d'absence ou d'empêchement des Adjointes au Maire,
- Etablir les certificats d'affichages
- Délivrer des certificats divers (de vie, de résidence, de changement de résidence, de vie maritale, attestation, demande de Carte Nationale d'Identité...)
- Délivrer les attestations de recensement militaire
- Recevoir les plis d'huissiers
- Signer les attestations d'accueil
- Signer des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision

- **Ressources humaines :**

- Ampliations d'arrêtés
- Attestations de salaire pour le paiement des indemnités journalières
- Attestations ASSEDIC
- Relevés de carrière
- Certificats de travail
- Demandes d'immatriculations auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Réponses, notifications, demandes de renseignements, accusés de réception, ordres de missions, autorisations d'absences de l'ensemble du personnel public sous sa responsabilité hiérarchique, autorisations d'heures supplémentaires, déclarations d'accidents du travail
- Convocations aux entretiens de recrutement
- Conventions de formation
- Convocations aux formations
- Bulletins d'inscription au CNFPT, aux préparations et concours
- Déclarations de vacance d'emploi
- Réponses négatives aux demandes d'emploi et de stage
- Courriers divers à l'attention des agents, des organisations syndicales, de la médecine professionnelle
- Ordonnancement et le mandatement des traitements des agents communaux
- Volets de prise en charge des frais médicaux liés aux accidents de travail.

• **Finance :**

- Documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales dans la limite de 90 000€ HT
- Factures attestant du service fait
- Bordereaux de titres et bordereaux de mandats émis par la commune
- Bordereaux de régie.

Article 2 : Cette délégation de signature sera exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Fait à Chuzelles, le 15/04/2025

Le Maire,
Nicolas HYVERNAT

Notifié à l'intéressée le : 15/04/2025
Signature : 
Publié le 17/04/25
Transmis au contrôle de légalité
par voie dématérialisée le : 17/04/25



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 038-213801103-20250415-A2025_21-AR

S²LOW